

CHRONIQUE POLITIQUE DE LA RDC, 2011-2012

*Par Paule Bouvier, Jean Omasombo Tshonda
et Hélène Helbig de Balzac*

Abstract

Presidential and legislative elections were 2011's main events. To start with, we consider them within the RDC's overall context, characterized among other things by continued insecurity. We then retrace the steps of the electoral process.

Delays happened right from the first phase of this process, of a legal nature, whereas the revision of the Constitution, which modified presidential elections in particular, had been speedily adopted. The ensuing voter registration was marked by a series of malfunctions. Then it was the turn of the electoral campaign, during which new problems occurred, among them violence and unequal treatment of competing candidates and parties. This article also provides an opportunity to analyze the strategy implemented by the top of the ruling hierarchy which resulted in the chaos observed in the voting process. The ballot itself happened in a 'normal' way, notwithstanding frequent delays in most of the polling stations; in some, more or less serious disturbances occurred: the electoral observation missions noted irregularities, fraud, renewed violence. The compilation of the presidential election results was criticized because of certain manipulations. But it was mostly the compilation of the legislative election results with was severely blamed by many of the electoral missions, particularly those of the EU and the Carter Center.

Notwithstanding the developing mood, the institutions that resulted from the ballot are being installed. What will the future of the second legislature of the Third Republic be, considering among other things that provincial and local elections are still to be organized?

1. INTRODUCTION : 2011, ANNÉE DES ESPOIRS, DES REGRETS, DES INQUIÉTUDES

L'année 2011 figurera dans les annales de l'histoire congolaise comme étant celle du processus électoral qui marqua de son sceau l'inauguration de la deuxième législature de la Troisième République. Le scrutin du 28 novembre polarisa en effet fortement l'attention, d'autant plus que les événements qui le jalonnèrent suscitèrent d'entrée de jeu nombre de commentaires, de critiques, de soupçons. Les conditions dans lesquelles les élections se sont déroulées leur ont conféré en fait, outre la fonction institutionnelle de désigner les futurs gouvernants, une autre dimension : celle de déterminer quelle serait la nature de l'État congolais à partir de 2012. La question sous-jacente était : la Constitution continuera-t-elle à être transgressée dans le sens d'un autoritarisme croissant ou en reviendra-t-on, grâce à une nouvelle équipe, aux orientations démocratiques et décentralisatrices qu'elle stipule ? Espoirs pour les uns, crainte pour les autres. Or depuis plus d'un an déjà, les jeux de force se dessinaient, les pions se mettaient en place. L'importance des moyens mis au service de la « Majorité présidentielle » (ayant pris le relais de l'« Alliance pour la majorité présidentielle ») fut sans commune mesure par rapport à l'importance de ceux que les autres formations étaient capables de mobiliser. En conséquence, les déséquilibres furent,

avant même que l'organisation des élections ne se mette en place, un des facteurs qui marquèrent le déroulement du processus tout au long de ses diverses étapes. Le climat général dans lequel il se déroula fut caractérisé par la conflictualité persistante, et pas seulement dans les régions de l'Est, par l'instabilité et l'incertitude quant au lendemain, ainsi que par la précarité des conditions d'existence de la grande majorité de la population, peu touchée par les quelques progrès engrangés dans le secteur économique. Il convient donc de restituer le contexte dans lequel le processus électoral s'est déroulé en amont et à en montrer les retombées en aval.

2. L'INSÉCURITÉ COMME TOILE DE FOND DU SCRUTIN DU 28 NOVEMBRE 2011

Incontestablement, l'année 2011 a commencé sous de sombres présages. Le 13 janvier, des manifestations d'étudiants eurent lieu sur le site de l'Université de Kinshasa suite au décès d'un des leurs découvert pendu à un arbre dans la zone des logements ; un deuxième cas semblable avait eu lieu quelques jours auparavant. Les étudiants protestèrent contre ces deux morts restés sans explication et également contre le manque de sécurité sur le campus. Un important dispositif policier (dont des membres de la Police d'intervention rapide) fut mis en place. De violents affrontements se produisirent entre policiers et étudiants qui s'en étaient pris aux symboles de l'autorité publique et universitaire. Le bilan allait être de quelques morts, de blessés et de nombreux dégâts matériels.¹

Quelques jours plus tard, de l'autre côté de la République, aux environs de Dungu (Province orientale), la Révérende Sœur Jeanne Yengane tombait dans une embuscade tendue par des rebelles de la Lord's Resistance Army (LRA). Plusieurs autres personnes furent blessées. Le véhicule dans lequel se trouvaient les victimes fut ensuite pillé puis incendié. En signe de deuil, une opération « Ville morte » fut programmée dans la cité d'Isiro et dans les diocèses touchés par les violences et les exactions perpétrées par la LRA.²

Vers la fin du mois de janvier toujours, un convoi de patrouilleurs de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) se faisait attaquer dans le parc des Virunga. Bilan : huit gardes du parc tués et une personne portée disparue.³

Ces faits ne sont que quelques-unes des poussées de violence que la population congolaise eut à subir non seulement en ce premier mois de l'année 2011 mais tout au long de celle-ci. Car, en fait, pas plus que les années précédentes, aucune province n'a été immunisée contre les antagonismes meurtriers. Outre les activités des mouvements rebelles dans l'Est,

¹ RADIO OKAPI, 14 janvier 2011 ; RFI, 13 janvier 2011.

² CARITAS CONGO ASBL, 18 janvier 2011.

³ RADIO OKAPI, 31 janvier 2011.

une série d'autres conflits d'origines diverses et d'intensité variable firent des victimes dans la plupart des régions, qu'il s'agisse de différends fonciers, coutumiers, communautaires, identitaires ou encore socioéconomiques.

Les provinces de l'Est ont continué à subir les ravages humains et matériels de plusieurs groupes rebelles. En certaines régions ces ravages ont même pris de l'ampleur malgré les différents programmes mis en œuvre pour assainir la situation (Kimia I & II, Amanileo, et le dernier en date, le STAREC : Programme national de sécurisation, pacification, stabilisation et reconstruction des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu). Le Maniema (comme d'ailleurs le nord du Katanga) continue à subir le contrecoup des événements qui se déroulent dans les deux Kivu et la Province orientale. Au Sud-Kivu, les rebelles des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) continuent à mener leurs incursions en divers villages (avril 2011) et des affrontements dans le territoire de Kabambare ont lieu entre lesdits rebelles et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (juillet 2011).⁴ Au Nord-Kivu l'insécurité, loin de se résorber, augmente ; dans le territoire de Rutshuru en mai 2011 il est rapporté que le FDLR et divers groupes maï-maï se livrent à des actions violentes.⁵ En septembre le domicile du ministre provincial des Mines et de l'Énergie, Naason Kubuya Ndoole, est attaqué par des groupes armés. Le ministre provincial de l'Intérieur Valérien Mbalutwirandi dresse, contrairement à ses habitudes, un tableau particulièrement sombre de la situation ; selon lui, de janvier à juillet 2011 il y a eu 800 cas d'assassinats, enlèvements, vols, pillages, évasions de prisonniers.⁶ Au Sud-Kivu, les actions menées par les mouvements rebelles, dont le FDLR, des groupes maï-maï et les FARDC, se sont également intensifiées. Au point que les organisations humanitaires ont restreint leurs activités dans la région. Début octobre, cinq de leurs membres ont perdu la vie dans une embuscade attribuée à un groupe maï-maï. Le rapport mensuel de l'United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) signale que les FARDC seraient responsables de 44 % des incidents répertoriés (465 cas) et les FDLR de 23 % (265 cas). D'après la même source encore, au 31 mars 2011 le nombre de personnes déplacées s'élevait à 690.300.⁷ Dans la Province orientale, depuis le début de l'année 2011, la LRA a augmenté ses incursions et ses assauts violents dans le Haut-Uele et le Bas-Uele ; en mars, par exemple, 26 attaques de la LRA ont été mentionnées dans les territoires de Dungu, Faradje et Niangara, entraînant le déplacement de 63.000 personnes.⁸ Son chef historique, Joseph Kony, se serait

⁴ RADIO OKAPI, 11 juillet 2011.

⁵ *Le Potentiel*, 9 mai 2011.

⁶ RADIO OKAPI, 6 septembre 2011.

⁷ OCHA, Rapport mensuel, mars 2011 ; RFI, 8 octobre 2011.

⁸ *Échos des Grands Lacs*, 23 avril 2011.

réinstallé en RDC. Au Bas-Uele un groupe de 13.000 personnes ayant fui les attaques de la LRA n'ont pu être secourues en raison du climat d'insécurité.⁹

Les conflits fonciers sont actuellement une constante dans toute l'étendue de la République. Ils sont même devenus la principale source de tension en plusieurs régions. Au Kivu, Roland Pourtier a souligné il y a quelques années déjà que « la question foncière constitue le fondement socioéconomique structurel des conflits ».¹⁰ Dans les endroits touchés par des exodes de population, le retour de réfugiés et/ou de déplacés donne matière à de nouvelles causes de différends relatifs à la propriété des terres. Au Sud-Kivu, Chris Huggins constate que « la militarisation de la société » empêche durablement la solution de tels conflits. Il fait état également de ce que des petits exploitants se font exproprier par des hommes d'affaires locaux et des multinationales.¹¹ En Province orientale, rapportait OCHA, les conflits fonciers sont toujours à la une et les tensions entre éleveurs hema et agriculteurs lendu ne se sont pas apaisées.¹²

La délinquance urbaine qui affecte plusieurs villes continue à sévir. Tel est le cas de Kinshasa où le phénomène dit *kuluna* gagne du terrain, inquiétant la population et certaines autorités municipales.¹³ En février 2011, l'aéroport de Lubumbashi est envahi par un groupe armé, ce qui sème la panique en ville. En juin, des affrontements s'y produisent entre milices fidèles à Moïse Katumbi et milices fidèles à Jean-Claude Muyambo Kyassa. Même Kikwit dite « la paisible » est le théâtre de violences urbaines. À Bukavu l'insécurité est croissante¹⁴; il est rapporté que plus d'une dizaine d'assassinats y ont eu lieu en moins d'une semaine. Le climat de tension a atteint un point tel que la Société civile du Sud-Kivu (regroupement de plusieurs ONG locales) a fait parvenir un « ultimatum » au gouvernement provincial l'avertissant que « ... le peuple sera obligé de se prendre en charge » si dans un délai de quinze jours rien n'était fait pour améliorer la situation sécuritaire. Elle exige aussi des explications sur l'inaction des FARDC et de la police. Cette démarche fait suite à des incidents qui se sont produits dans

⁹ AFRICARABIA.COM, 15 mars 2011.

¹⁰ POURTIER, R., « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », *ÉchoGéo*, Sur le vif, 2009, n. p.

¹¹ HUGGINS, Ch., « Terre, pouvoir et identité, les causes profondes des violents conflits dans l'est de la République démocratique du Congo », *International Alert*, novembre 2010.

¹² OCHA, RDC-humanitaire, 26 janvier 2011.

¹³ L'appellation *kuluna* se rapporte à des bandes organisées dont les membres sont appelés *pomba* en raison de leur musculature. Ces bandes constituent des « écuries » dirigées par un chef ; elles ont chacune un nom, un territoire et se réclament d'une plateforme idéologique propre. Elles opèrent de jour ou de nuit dans les rues de Kinshasa, dépouillent les passants, n'hésitant pas à user de violence voire à recourir au meurtre. Ainsi, par exemple, au cours du week-end du 7 au 8 mai 2011 ont été enregistrés selon la police : deux morts, deux vols à main armée et plus de dix cas de cambriolage. (Radio Okapi, 9 mai 2011 ; *Les Média du Citoyen*, 12 février 2011).

¹⁴ Voir à ce sujet les rapports mensuels d'OCHA.

la nuit du 22 au 23 mai 2011 au cours de laquelle trois personnes furent tuées et une blessée.

Les travailleurs humanitaires eurent un lourd tribut à payer, notamment dans la région des deux Kivu. En août, ils subirent huit attaques à main armée ; en septembre OCHA rapportait l'enlèvement de plusieurs membres d'ONG, et en octobre cinq travailleurs humanitaires étaient tués dans une embuscade attribuée à un groupe maï-maï. En conséquence les activités humanitaires furent suspendues dans les endroits à haut risque; ainsi MSF a interrompu ses actions médicales mobiles en avril du fait des attaques subies par certains de ses convois.¹⁵ Des marches de protestation contre l'insécurité eurent lieu dans différentes villes, et notamment à Bukavu.

Dans les zones d'exploitation minière, on parle toujours d'une « malédiction des matières premières ».¹⁶ La décision adoptée en septembre 2010 par le Président de la République de suspendre au Maniema et dans les deux Kivu l'exploitation minière (limitée à l'exploitation artisanale) pour cause de violences dans ce secteur d'activité a créé en fait de nouveaux germes de conflictualité. Dès lors, le ministre des Mines prit le premier mars 2011 la décision de lever la mesure. Mais le calme ne fut pas rétabli pour autant. L'exploitation du diamant est source d'insécurité de façon permanente. Lors des « Journées minières du Sud-Kivu » tenues en 2010 (28-30 janvier), il fut affirmé que les produits miniers de la province jouent un rôle d'entretien de l'insécurité et du trafic d'armes. Des groupes armés dont le FDLR et des militaires occupent les carrés miniers qu'ils exploitent illégalement, se livrant de plus à des pillages et des violences. Le secteur forestier est aussi fréquemment le théâtre de conflits entre les communautés locales et les exploitants. Tel fut le cas dans la Province de l'Équateur entre des communautés locales et une société dépendant du groupe suisse Danzer, la Société industrielle et forestière du Congo (SIFORCO). Ce conflit, qui remonte à plusieurs années, provoqua en 2011 un nouvel incident violent (un mort, six femmes violées, des passages à tabac, la destruction de biens et l'arrestation de seize personnes).¹⁷

À cette liste d'affrontements donnant lieu à des actes souvent meurtriers s'ajoutent encore des conflits d'ordre ethnique, communautaire (autochtones versus allochtones, opposition qui exerce un effet d'entraînement sur les conflits fonciers et réciproquement), interclanique (comme par exemple au Maniema en 2011 dans le secteur Salamabila où de tels litiges n'avaient jamais surgi précédemment).

L'insécurité engendre un état de tension permanente, qui suscite le repli des communautés sur elles-mêmes et des sentiments de méfiance réciproque. Ses effets aggravent les difficultés logistiques inhérentes à l'organisation d'un scrutin national dans un pays tel que la RDC.

¹⁵ BUKAVU ONLINE, 2 juin 2011; RADIO OKAPI, 23 mai 2011; RFI, 8 octobre 2011.

¹⁶ POURTIER, R., *op. cit.*

¹⁷ *Le Potentiel*, 17 juin 2011.

3. UNE GOUVERNANCE PEU EN PHASE AVEC LES ASPIRATIONS DE LA POPULATION

En ce qui concerne la gouvernance sur le plan national, l'essentiel en fut subordonné à la mise en œuvre de la stratégie électorale. Les acteurs impliqués dans la mouvance présidentielle furent mobilisés au sein des réseaux clientélistes (voir ci-après). L'échelon provincial fut activement mis à contribution pour activer la machinerie électorale. Pour rappel, les onze gouverneurs provinciaux étaient acquis à la cause du président Kabila.

Si la stabilité politique au cours de cette dernière année de législature a été relativement préservée et si la situation économique a pu être jugée « globalement satisfaisante », les revendications sociales (grèves, manifestations, *sit-in...*) n'ont pas manqué qui dénonçaient la précarité des conditions d'existence dans plusieurs secteurs d'activité.

Sur le plan économique, le gouverneur de la Banque centrale du Congo, Jean-Claude Masangu, se réjouissait de ce que la croissance économique était « restée vigoureuse » en dépit du contexte international défavorable. Le taux de croissance se situe selon lui en 2011 à 6,9 % (7,2 % en 2010). La monnaie est restée stable par rapport au dollar US toute l'année sauf en novembre où elle a connu une forte valorisation. Les réserves internationales « sont estimées à 1,25 milliard dollars US, soit 7,04 semaines d'importation des biens et services ». Sur le plan de la gestion des finances publiques, Masangu estimait que la situation se présentait également bien. Pour l'exécution des opérations financières du secteur public cependant, le déficit pourrait être de 1,7 % du PIB.¹⁸

Il n'en demeure pas moins que les indicateurs internationaux offrent un tableau moins enthousiasmant de la situation socio-économique. L'indice de développement humain (IDH) classe le pays au 185^{ème} rang soit le dernier (2011). L'indice de performance environnementale est de 51,6 classant le pays au 107^{ème} rang sur 164 (2010). Selon le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, la RDC se classe au 178^{ème} rang sur 183 (2011). Et d'après Transparency International, la RDC se classe au 164^{ème} rang sur 184 en ce qui concerne l'indice de perception de la corruption (2010).

Dans le domaine social, selon les évaluations des instances officielles, les objectifs de développement du millénaire (ODM) ne seront pas atteints dans plusieurs secteurs. D'une façon générale, il s'avère, en effet, que les progrès en matière de croissance économique n'ont eu, à ce stade, que peu d'effet sur les conditions de vie de la grande majorité de la population.

¹⁸ *KongoTimes*, 29 décembre 2011.

4. DES PRÉLUDES AU SCRUTIN PEU RASSURANTS

Dès les premières étapes, des problèmes surgirent sur le plan juridique tout d'abord ; la loi organique n° 10/013 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante (CÉNI) avait été adoptée le 28 juillet 2010. Elle prévoit que « la CÉNI a pour mission d'organiser, en toute indépendance, neutralité et impartialité des scrutins libres, démocratiques et transparents » (article 9). Quant à sa composition, elle est « de sept membres dont quatre désignés par la majorité et trois par l'opposition à l'Assemblée nationale » (article 10). Mais en fait la CÉNI n'entra en fonction qu'après le 26 février 2011 (ses membres, dont le président Daniel Ngoy Mulunda, n'ayant été nommés qu'au cours de ce dernier mois). Déjà à ce stade se crée un certain malaise. Le long laps de temps écoulé entre l'adoption de la loi et le début des activités de la CÉNI fut sujet à polémique. Et le fait que Daniel Ngoy Mulunda soit un proche de Joseph Kabila suscita des suspicions et des inquiétudes. En fait, d'une manière générale, le travail de la CÉNI a été marqué par des accusations de partialité (notamment envers l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS)) et un manque de transparence.

Sur le plan organisationnel, il y eut d'autres retards que ceux concernant la mise en place de la CÉNI. L'organisation même du scrutin ne fut pas fixée avant mi-2011 par la loi n° 11/003 du 25 juin 2011 modifiant celle de 2006, et la loi n° 11/014 du 17 août 2011 sur la répartition des sièges par circonscription pour les élections législatives et présidentielle. À l'opposé, la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006 fut adoptée au pas de charge : le vote eut lieu le 11 janvier à l'Assemblée nationale, le 13 janvier au Sénat et le lendemain au Congrès réunissant les deux chambres. Une telle célérité exceptionnelle dans les travaux parlementaires ne manqua pas de susciter maints commentaires et servit d'argument à l'opposition pour justifier son abstention. Or cette modification constitutionnelle est fondamentale en ce qui concerne l'élection présidentielle dans la mesure où elle en change le mode opératoire. Celui-ci passe, en effet, d'un scrutin à deux tours à un scrutin à un tour, l'article 71 de la Constitution révisée stipulant que : « Le Président de la République est élu à la majorité des suffrages exprimés. » En outre, la révision constitutionnelle confère davantage de pouvoir au Président de la République à l'égard des provinces. L'article 197 prévoit, en effet, que : « Lorsqu'une crise grave et persistante menace d'interrompre le fonctionnement régulier des institutions provinciales, le Président de la République peut (...) dissoudre l'Assemblée provinciale. » Selon l'article suivant et dans les mêmes conditions, « le Président de la République peut relever de ses fonctions le gouverneur de province. » Cette révision provoqua la résistance (perdue d'avance) d'hommes politiques de diverses tendances accusant notamment de « manœuvres » la majorité présidentielle au pouvoir. Mais les

jeux étaient faits et le climat dans lequel allait se dérouler le processus électoral, installé.

Le coût des élections du 28 novembre 2011 (contrairement à celui de 2006) fut en grande partie (80 %) à charge du gouvernement congolais. Sa contribution est estimée à un peu plus de 750 millions de dollars, celle de l'extérieur à 170 millions de dollars. Pour l'ensemble du processus électoral, environ 250 millions de dollars devraient être fournis par les partenaires internationaux (États et institutions internationales).¹⁹ La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) prêta une assistance technique au déroulement du scrutin, et notamment pour l'acheminement du matériel électoral.

L'étape capitale de l'enrôlement des électeurs (2 avril-17 juillet, une prolongation de quinze jours ayant été nécessaire) mit en évidence les difficultés qui allaient émailler tout du long le parcours électoral. Les dysfonctionnements logistiques furent nombreux : insuffisance de centres d'enregistrement et de kits électoraux, très longues distances à parcourir en certains endroits par les candidats à l'enrôlement pour atteindre leur centre d'inscription, retards dans le déploiement du matériel et dans le paiement des agents électoraux, manque d'expérience du personnel...²⁰ Les critiques (pas toujours étayées par des preuves) fusèrent : enregistrement d'étrangers et d'enfants de moins de 18 ans ; existence en certains lieux de bureaux fictifs (ce qui fut démenti par la CÉNI) ; phénomène dit de « déportation »²¹ ; manœuvres dilatoires dans l'accréditation des témoins... Les fraudes furent à ce point ostensibles que la CÉNI, en la personne de son vice-président, Jacques Djoli, dut en reconnaître l'existence et fit paraître un communiqué rappelant les sanctions pénales prévues en cas de fraude.²²

Le dépôt des candidatures fut programmé du 18 août au 7 septembre mais prolongé jusqu'au 11 septembre (entraînant donc un nouveau retard). La liste définitive des candidats fut publiée le 26 septembre pour l'élection présidentielle et le 14 octobre pour les législatives ; 11 candidats présidents furent retenus et 18.478 candidats députés (ce qui ne manqua pas de poser un problème pour l'établissement des bulletins de vote, par exemple, celui de la circonscription de Tshangu à Kinshasa ne comportant pas moins de 57 pages !), dont 2.244 femmes.²³ Selon Radio Okapi du 2 novembre 2011, sur les quatre cent dix-sept partis existant en RDC, trois cent quarante-trois ont

¹⁹ *KongoTimes*, 21 octobre 2011.

²⁰ Voir notamment à ce sujet : INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Briefing Afrique* n° 58, 5 septembre 2011, Kinshasa/Nairobi/Bruxelles.

²¹ La « déportation » est l'opération menée par des candidats consistant à emmener des électeurs se faire enrôler dans des circonscriptions où ils s'attendent à recueillir un nombre important de voix.

²² RADIO OKAPI, 7 juin 2011.

²³ Commission électorale nationale indépendante CÉNI, 2012, Révérend Docteur Daniel Ngoy Mulunda-Nyanga, président de la CÉNI, République démocratique du Congo, Kinshasa, le 1^{er} février 2012.

présenté des listes pour les élections législatives. Il convient d'observer que plusieurs partis ont été créés pour renforcer un parti dominant ou pour satisfaire les ambitions personnelles d'un candidat. Les programmes politiques bien argumentés sont rares et les fondements idéologiques, absents.

Les candidats à la présidence sont :

NOMS DES CANDIDATS	PARTI REPRÉSENTÉ
Andeka Djamba Jean	ANCC
Bombole Intole Adam	Indépendant
Kabila Kabange Joseph	Indépendant
Kakese Malela François Nicéphore	URDC
Kamerhe Lwa-Kanyiginyi Vital	UNC
Kashala Lukumuena Oscar	UREC
Kengo wa Dondo Léon	UFC
Mbusa Nyamwisi Antipas	Indépendant
Mobutu Nzanga Ngbangawe François	UDEMO
Mukendi Kamama Josué Alex	Indépendant
Tshisekedi wa Mulumba Étienne	UDPS

Sur ces onze candidats, quatre ont été d'entrée de jeu considérés comme les principaux prétendants : Joseph Kabila bien entendu, Étienne Tshisekedi, Vital Kamerhe et Léon Kengo.

Quant au climat général durant cette période de l'enrôlement, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) dans un rapport de novembre 2011 constate que se sont produits « un nombre inquiétant de violations des droits de l'homme et d'actes de violence visant des membres de partis politiques, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Entre le 1^{er} novembre 2010 et le 30 septembre 2011, le BCNUDH a documenté 188 cas de violations des droits de l'homme, de différents degrés de gravité, qui seraient liés au processus électoral. La situation à l'est du pays est particulièrement inquiétante dans la mesure où des partis politiques auraient été pris pour cible et nombre de leurs membres auraient été privés de liberté ou soumis à de mauvais traitements et des menaces. En parallèle, certains partis politiques n'ont pas suffisamment contrôlé leurs partisans contribuant ainsi à la commission d'actes violents et de troubles à l'ordre public au cours de manifestations politiques ». Le rapport met également en évidence « des tendances inquiétantes d'instrumentalisation de la police, des services de renseignements et du secteur de la justice par les acteurs politiques ». Il fait état, exemples à l'appui, d'arrestations et de détentions illégales d'opposants politiques (35 cas), d'ingérences politiques dans des procès d'opposants politiques, de restriction à la liberté d'association et de réunion.²⁴ Il faut rappeler aussi que le 13 oc-

²⁴ Rapport du Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales en période pré-électorale en République Démocratique

tobre 2011, dix-sept nouveaux magistrats du siège avaient été nommés, ce qui ne manqua pas de susciter méfiance et suspicion. La Cour suprême de justice (CSJ) est chargée du contentieux électoral alors que, selon l'article 74 de la loi n° 11/003 du 25 juin 2011 modifiant et complétant la loi n° 06/006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, la Cour constitutionnelle est la juridiction compétente pour connaître du contentieux des élections. À la veille des élections, le décret présidentiel portant sur l'établissement de la dite Cour constitutionnelle n'avait toujours pas été adopté.

En ce qui a trait aux médias, même si la loi organique n° 11/001 portant composition, attribution et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) date du 10 janvier 2011, il fallut attendre jusqu'au 11 octobre 2011 pour sa mise en place effective. Les associations des médias n'ayant pas réussi à faire nommer un des leurs et de nombreuses rumeurs circulant à propos des affinités qui existeraient entre le président du CSAC, le chef de l'État et le PPRD, l'organe de régulation fut rapidement soupçonné de tendances partisans.

5. LES FAILLES DANS L'ORGANISATION DU SCRUTIN

La campagne électorale s'ouvrit officiellement le 28 octobre 2011 et prit fin le 26 novembre. Mais en réalité elle s'était ouverte bien avant. En 2010 déjà une série de réunions entre le Président de la République et les gouverneurs de province de même qu'avec le Premier ministre avaient eu lieu pour sonner le rappel dans l'exécution des travaux des « Cinq chantiers ». Il était temps de réveiller les énergies à ce sujet, pour pouvoir bientôt présenter un état des lieux aussi positif que possible. Les cérémonies organisées à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance se voulaient d'ailleurs une démonstration des capacités et du lustre retrouvés de la RDC. Quant au discours « bilan et programme » prononcé par le Président de la République le 14 septembre 2011, il s'agissait en fait d'un discours électoral mettant en évidence les acquis de la législature : pays « presque entièrement pacifié », institutions qui « ont globalement bien fonctionné », libertés publiques « devenues effectives », cadre macroéconomique « stabilisé », croissance « en constante progression », « crédibilité internationale retrouvée », nombre de kilomètres réhabilités, ponts, installations portuaires, hôpitaux et écoles construits ou remis en état ainsi que les mesures prises en faveur des personnels de ces institutions, amélioration de la desserte en eau et en électricité... Enfin, le discours dresse un ambitieux programme pour la législature s'ouvrant en 2012.²⁵

du Congo, 2011, MONUSCO, Nations Unies Droits de l'Homme, Haut-commissariat, novembre 2011.

²⁵ Discours du Président de la République lors de la présentation du projet de société, 2011, République démocratique du Congo, Kingakati-Buene, 14 septembre 2011.

Ce bilan fut contesté par l'opposition qui évoqua, entre autres, la mauvaise affectation des ressources et le fait que la politique mise en œuvre n'avait pas amélioré les conditions de vie des citoyens. Vital Kamerhe réfuta point par point les réalisations et les acquis tels que présentés par le président Kabila.

L'objectif essentiel des candidats est de toute évidence le maintien au pouvoir coûte que coûte, qu'il s'agisse du Président de la République et de son entourage, de ceux qui appartiennent directement ou indirectement à la majorité en place, ou encore des membres de l'opposition. Mais, comme noté plus haut, la présidence et les membres de la mouvance présidentielle disposent de moyens d'action très supérieurs à ceux des autres candidats. Ils sont déterminés à déployer, dans le but de remporter les élections, la stratégie qu'ils considèrent la plus appropriée. Ils sont décidés à mettre en œuvre à cet effet des ressources importantes sur le plan humain et matériel et à utiliser au maximum les moyens que leur offrent les attributs du pouvoir. Cette planification de la « victoire électorale » de la part de la mouvance présidentielle a été élaborée de longue date et mise progressivement en application. La question qui se pose dès lors est la suivante : comment expliquer, étant donné une telle détermination assortie d'une capacité d'action aussi considérable au centre du pouvoir, le chaos qui s'est produit dans le déroulement des opérations ?

En fait le système mis au point par les autorités au sommet de la hiérarchie politique se fonde sur la constitution (ancienne ou récente) d'une série de réseaux basés sur des relations de type clientéliste. Pour rappel, le rapport clientéliste se définit sur le plan politique comme une relation interindividuelle à base de réciprocité entre deux personnes de statut inégal, dont l'une, le 'patron', dispose de ressources et de certains pouvoirs d'action qu'il peut utiliser au bénéfice de son 'client', en échange du soutien de ce dernier, de son vote, de l'apport par lui d'informations sur les agissements, les manœuvres de « l'ennemi », etc. Le rapport est en lui-même a-légal, se situant en dehors des circuits légaux tout en utilisant des appareils, des biens, des avantages publics. Ces relations clientélistes s'articulent hiérarchiquement les unes aux autres au sein de filières verticales qui s'étagent du sommet de l'appareil d'État jusqu'au public-cible voire au simple citoyen (notamment en période électorale) et finissent par constituer au sein de l'appareil d'État des structures de type pyramidal. Elles ont souvent été utilisées dans les régimes dictatoriaux d'Afrique subsaharienne comme techniques de gouvernement. Un tel système n'est cependant pas sans inconvénients. Il a des limites conditionnées par l'importance variable des inputs que les patrons veulent ou peuvent y injecter. Il est fragile, reposant sur la confiance réciproque entre patrons et clients et sur l'équilibre à maintenir entre ce qu'ils ont à offrir les uns aux autres compte tenu de leurs aspirations respectives.

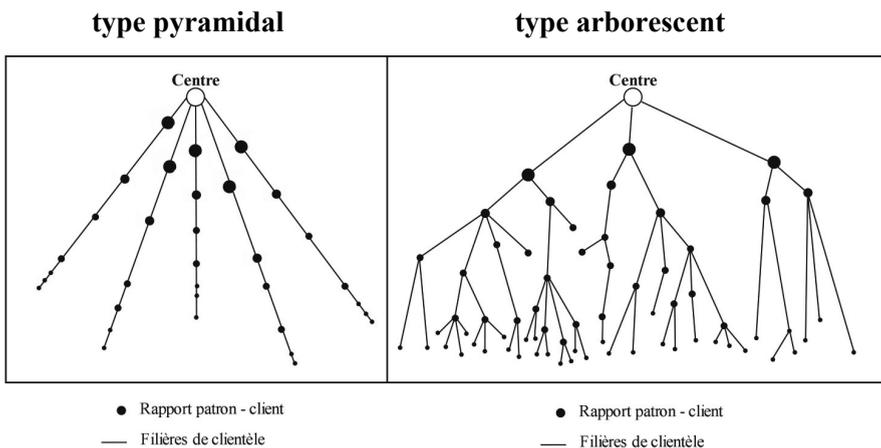
En RDC, au cours de la législature 2006-2011, le mécanisme clientéliste a été utilisé à diverses occasions par le pouvoir central : élection des

gouverneurs de province et des sénateurs par les assemblées provinciales, élection en cours de législature de plusieurs gouverneurs de province suite à la mise à pied de leurs prédécesseurs, vote parlementaire... Le système s'est effectivement révélé efficace sur ces plans. Relativement ponctuel, limité quant au nombre de personnes impliquées et situé dans un espace territorial précis, cela a permis l'utilisation de techniques plus ou moins sophistiquées et maintenu la capacité d'en vérifier l'enchaînement et le résultat.

Cette modalité de gouvernance s'étant révélée efficace, il était donc logique que les autorités en charge de la machinerie électorale 2011 devant assurer le succès de la mouvance présidentielle recourent au même type de stratégie. De vastes réseaux clientélistes furent donc mobilisés et/ou créés de façon plus ou moins visible ou en sous-main sur l'étendue du territoire national, tenant compte des zones déjà acquises et de celles à conquérir. Mais l'opération était cette fois d'une tout autre envergure par rapport à celles réalisées précédemment : des milliers de propagandistes à mobiliser, l'étendue du territoire à couvrir, la simultanéité dans le temps, une vingtaine de millions d'électeurs à convaincre. Une instrumentalisation d'une telle ampleur par le biais du clientélisme dans un régime de pluralisme politique était une première expérience en RDC. Il n'est pas certain que les risques encourus aient été bien perçus au départ.

L'effet de taille que le processus électoral a conféré aux pratiques clientélistes a abouti en fait à en modifier la structure globale. Il ne s'agit plus désormais d'une organisation de type pyramidal mais d'une arborescence : les 'patrons' à chaque échelon se doivent de recruter un certain nombre de 'clients' qui, à leur tour, deviennent patrons vis-à-vis de l'échelon inférieur, de telle sorte que l'on aboutisse à un maillage social suffisant. C'est donc un vaste amoncellement de réseaux patrons-clients qui envahit l'arène où se déroule la compétition électorale.

Les deux schémas suivants montrent les différences entre les deux types de structure clientéliste.



Or, si les moyens financiers disponibles étaient importants, ils étaient néanmoins restreints. De plus, aujourd'hui, la méfiance qui caractérise les rapports sociaux, en raison notamment des difficultés d'existence d'une grande partie de la population, érode la fidélité de celle-ci envers les patrons. Le système est aussi fragile du fait de l'environnement souvent instable dans lequel il fonctionne. Mais surtout il a pour effet de fragmenter les univers sociaux. Chaque filière de clientèle constitue, par l'existence des relations de dépendance qu'elle engendre, une sorte d'isolat éliminant tous rapports de solidarité horizontaux. C'est une concurrence qui s'installe à l'intérieur et entre les différentes filières et vient renforcer les failles du système en en menaçant la stabilité. Or la société congolaise actuelle s'est elle-même disloquée, les systèmes de référence se sont multipliés, les relations sociales se sont déstabilisées et opacifiées de sorte que l'implantation d'un système clientéliste de grande ampleur est difficile à réaliser. Même la « Majorité présidentielle » n'est pas un ensemble soudé, épargné de différends internes. Ainsi par exemple à Moba (nord-est du Katanga), il existe une tension autour du leadership entre deux candidats de cette majorité à la députation nationale. D'un côté, Charles Mwando Simba, de l'autre Victor Makwenge Kaput, tous les deux ministres dans le gouvernement national et appartenant à l'ethnie tabwa.

En fin de compte, l'instrumentalisation du processus électoral par le système surdimensionné du clientélisme en a démultiplié les effets pervers. Les possibilités de contrôle et de coordination, les briefings à respecter, à supposer qu'ils aient été prévus, ont été inopérants, le système devenant *out of control*. Les acteurs à la base recouvrant leur autonomie ont donc pu tout à leur aise, au vu et au su des électeurs, des observateurs et des médias, remplir leur devoir de 'client' en utilisant les techniques de fraude dont ils disposaient en fonction de leurs moyens. La diversité des méthodes frauduleuses employées et leur caractère visible, flagrant, le chaos qui s'est installé en sont sans doute les conséquences. Ce qui a été une surprise pour les organisateurs du scrutin, comme pour les observateurs, ce fut l'attitude du corps électoral, la maturité, la vigilance dont il a en général témoigné.

Les violences déjà constatées au cours des étapes précédentes, la violation des droits humains et des libertés fondamentales, comme les propos haineux tenus par certains candidats, ont été relevés et déplorés par de nombreux observateurs et répercutés par les médias. La liberté d'expression et le droit de manifester ont été souvent bafoués, les forces de l'ordre faisant régulièrement un usage de moyens de répression hors de proportion. Jusqu'au dernier jour de la campagne électorale des affrontements meurtriers se produisirent, justifiant la mesure prise par le Gouverneur de la ville de Kinshasa d'interdire le 26 novembre tout meeting politique, dont ceux prévus par deux candidats de l'opposition, Étienne Tshisekedi et Vital Kamerhe. Les interventions policières destinées en l'occurrence à vérifier le respect de ladite mesure furent surtout dirigées contre Étienne Tshisekedi. Celui-ci était de-

venu au fil de la campagne électorale le principal rival face à Joseph Kabila. La compétition prit le caractère d'un antagonisme bipolaire, ce qui exacerba les oppositions.

À Kalemie (district du Tanganyika au nord du Katanga), la sœur du président, Jaynet Kabila, a battu campagne pour la députation nationale. Elle se présentait 'officiellement' en tant que candidate indépendante mais était en fait sous la coupe de la majorité présidentielle. Dans le district concerné, cette candidate dominait largement la campagne électorale ; on ne voyait pratiquement qu'elle. La journée et même parfois la nuit, des 4X4 couverts d'autocollants à son effigie circulaient dans les villages et aux alentours, incitant avec des mégaphones à voter pour elle aux législatives et pour son frère à la présidentielle.

C'est pendant la période de la campagne électorale que se déploient intensivement les réseaux clientélistes au service des candidats auxquels ils sont reliés. Au sein des partis et des regroupements qui présentent des candidats à la fois pour la présidentielle et les législatives, dont en particulier la MP, l'activité des filières clientélistes visant à convaincre l'électeur porte simultanément sur les uns et sur les autres. Dans ce contexte, comme l'illustre l'exemple ci-dessus, les candidats députés auront tendance à aiguiller les efforts de leurs 'clients' sur leur propre personne et accessoirement sur le candidat à la présidence. Or, si le président Kabila a derrière lui un ensemble de réseaux patrons-clients d'une importance inégalée, les candidats députés ont pour eux la loi du nombre. C'est sans doute là un des facteurs d'explication de la différence de résultats entre la présidentielle (moins de la majorité absolue) et les législatives (plus de la majorité absolue). Par ailleurs, certaines filières clientélistes, liées à des candidats députés d'une même formation politique en compétition l'un avec l'autre, vont être amenées dans leurs activités de propagande à afficher au grand jour ces dissensions internes. Ce qui suscite des troubles plus ou moins graves, sème la confusion dans le chef des électeurs et facilite le débauchage d'une filière à une autre.

Dès le début de la campagne en vue du scrutin, la mission électorale de l'Union européenne a constaté que « l'accès des candidats a été fortement déséquilibré dans la majorité des médias publics et privés. La Radio Télévision nationale congolaise (RTNC) n'a pas joué son rôle de service public, négligeant les principes d'égalité et d'équilibre en matière d'information, J. Kabila a ainsi reçu 86 % du temps consacré aux candidats présidentiels au journal télévisé contre 7 % à L. Kengo, 3 % à V. Kamerhe et 1 % à É. Tshisekedi. » Quant au CSAC, la mission estime qu'elle « n'a pas joué son rôle de régulateur avec impartialité. Ainsi il n'a pas garanti le droit à un accès équitable des candidats et des partis politiques, surtout dans les médias publics. » Enfin, elle signale que, durant la campagne électorale, des actes de violence ont été commis contre les médias et les journalistes. Mais également que des médias sont responsables de « dérapages » qui ont en outre

« contribué à l'accroissement des violences contre les journalistes, notamment à Kinshasa, au Katanga et au Maniema. »

6. UN SCRUTIN CONTROVERSÉ ET DES RÉSULTATS CONTESTABLES ?

Les difficultés rencontrées par la CÉNI durant les premières phases du processus électoral ne manquèrent pas de se reproduire le jour du scrutin. Les retards intervenus lors des étapes précédentes, les problèmes logistiques qui avaient surgi, les fraudes qui avaient été dénoncées avaient entretenu le malaise et des appréhensions quant à la date voire la tenue du scrutin. Néanmoins, comme l'avait assuré le président de la CÉNI, Daniel Ngoy Mulunda, la date fut respectée. Mais les dysfonctionnements, les irrégularités, les fraudes, les violences furent également au rendez-vous. En fait, comme le souligne International Crisis Group, les autorités congolaises étaient face à un dilemme : « respecter les échéances constitutionnelles et organiser des élections bâclées ou ignorer ces échéances et plonger dans une période d'inconstitutionnalité du pouvoir ».²⁶

Le nombre total d'électeurs inscrits s'élève à 32.024.640 et celui des bureaux de vote, à 63.865. Les heures prévues pour l'ouverture desdits bureaux de vote sont de 6 à 17 heures, soit onze heures durant lesquelles les électeurs ont l'opportunité de voter. Cet horaire fut plus ou moins respecté dans un grand nombre de bureaux mais des retards dus aux délais dans l'arrivée du matériel électoral se produisirent, retards parfois de plusieurs heures, obligeant certains bureaux à n'ouvrir que le lendemain ou le surlendemain. Le cas de Kalemie vaut d'être cité. Le 27 novembre, à la veille du jour J, vers midi, après deux jours d'attente, l'avion en provenance de Kinshasa chargé des bulletins de vote pour le district du Tanganyika est finalement arrivé. Une fois à Kalemie, les hélicoptères de la MONUSCO avaient encore à distribuer les bulletins dans les différents chefs-lieux où des motos avaient été réquisitionnées pour en approvisionner les bureaux électoraux. Finalement, les derniers bulletins arrivèrent à destination vers midi le jour du vote.

Quant au déroulement même du scrutin, les autorités de la CÉNI se déclarèrent globalement satisfaites tout en admettant « quelques incidents malheureux » ou des « irrégularités mineures ». Le 29 novembre, lors d'une conférence de presse, le président de la CÉNI affirmait qu'il n'y avait eu de problème « que dans 485 bureaux, soit moins de un pour cent des 63.865 bureaux ».²⁷ Les observateurs extérieurs ont généralement fait état du fonctionnement correct de la plupart des bureaux observés, hormis quelques imperfections plus ou moins importantes

²⁶ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *op. cit.*

²⁷ BELGA, 29 novembre 2011.

Parmi les accroc au bon déroulement du scrutin ont été signalés : le caractère incomplet des listes d'électeurs ; l'usage abusif des dérogations autorisant le vote ; l'absence d'urnes dans certains bureaux ; la découverte de bulletins déjà cochés (à l'aéroport de N'djili, par exemple, découverte par la MONUSCO de 14 palettes de bulletins cochés 'n° 3', numéro correspondant à Joseph Kabila) ; des urnes remplies avant l'ouverture du scrutin ; l'absence de la case correspondant au candidat n° 11, Étienne Tshisekedi, sur des bulletins de l'élection présidentielle ; des bulletins des législatives ou de la présidentielle indisponibles ; l'insuffisance des bulletins de vote par rapport au nombre d'électeurs inscrits ; l'incapacité de certains électeurs de trouver le bureau où ils devaient voter ou d'arriver à leur bureau de vote étant donné des affrontements entre les FARDC et des maï-maï (Lubero) ; la découverte d'un agent de la CÉNI portant des bulletins de vote dans son sac ; des affrontements entre militants de plusieurs partis ; le secret du vote non respecté ; le rôle de témoins monopolisé par des militaires exerçant des pressions en faveur de certains candidats ; l'insuffisance d'encre indélébile pour marquer ceux qui avaient voté ; etc.

Des violences se produisirent en plusieurs endroits: des électeurs frustrés de ne pouvoir voter incendièrent un ou des bureaux de vote (Kananaga, Lubumbashi, Tshikapa) ; des personnes trouvées en possession de bulletins cochés à l'avance furent battues (Mbuji-Mayi), de même qu'une observatrice accusée de partialité (Kananaga) ; à Lubumbashi, deux bureaux de vote furent attaqués par des hommes armés, provoquant des morts. À noter cependant que dans l'Est du pays les groupes rebelles se sont généralement abstenus de perturber le déroulement des opérations électorales. Mais leurs activités reprirent aussitôt après le 28 novembre.

Le jour du scrutin l'activité des filières clientélistes ne tarît pas. Cette fois il ne s'agit plus de convaincre des électeurs de voter pour tel ou tel candidat, mais de maximiser le nombre de voix en sa faveur au terme du vote. La crainte au sein de la MP est en fait que les efforts de propagande durant la campagne électorale ne suffisent pas à assurer la victoire. Les manœuvres frauduleuses dénoncées par les observateurs (bulletins de vote déjà cochés, omission du nom d'un candidat sur plusieurs bulletins de vote, non-respect du secret du vote...) sont les pratiques utilisées par les agents des filières clientélistes pour arriver à leur fin. Elles ont été initiées à un stade ou un autre et exécutées par les armadas de clients au niveau de base des filières (elles sont même parfois décidées à cet échelon faute d'un briefing venant de plus haut). Mais le foisonnement des relations de clientèle à cet échelon provoque la confusion, le désordre, l'incohérence et finalement le chaos constaté dans ces cas.

Mais si les incidents qui eurent lieu durant le scrutin furent souvent reconnus et dénoncés, ce fut le processus de compilation des résultats qui prêta le flanc aux critiques les plus sévères. Ce processus connu des péripéties qui accentuèrent la suspicion quant à la rigueur et l'objectivité de la

CÉNI. La rectitude des opérations de compilation des résultats de la présidentielle fut en particulier contestée : les réactions des candidats évincés ne se firent pas attendre ; Vital Kamerhe déposa un recours en annulation de l'élection présidentielle auprès de la Cour suprême de justice ; plusieurs missions d'observation électorale firent paraître des rapports faisant état d'irrégularités graves. Mais, les perturbations furent plus nombreuses encore pour les législatives. La compilation fut interrompue à plusieurs reprises, notamment pour attendre l'arrivée d'experts internationaux dont l'assistance technique avait été jugée nécessaire. Deux groupes d'experts – composés l'un de membres de l'International Foundation for Electoral Systems (IFES), l'autre de membres du National Democratic Institute for International Affairs (NDI) – arrivèrent à Kinshasa le 5 janvier 2012. Mais leur séjour fut bref (ils quittèrent la RDC le 13 janvier) et infructueux, l'accès aux données qu'ils estimaient nécessaires pour accomplir leur mission leur ayant été refusé.

La compilation des résultats des élections présidentielle et législatives ramène les tenants des filières clientélistes sur le terrain. Les appréhensions quant aux résultats sont les mêmes que celles évoquées précédemment. Pour le camp de la MP, il s'agit d'éviter que les résultats obtenus pour l'Assemblée nationale ne viennent infirmer ceux atteints pour la présidence. Lesdites filières clientélistes sont donc à nouveau sollicitées afin d'éviter qu'une telle éventualité ne se matérialise. Mais les opérations de compilation s'effectuent dans les centres affectés à cette fin où les manipulations sont faciles à détecter. Seule solution donc pour la CÉNI : rendre difficile l'accès de ces centres aux observateurs voire même l'interdire (centre national de Kinshasa).

Les résultats tels que publiés par la CÉNI sont les suivants :

- nombre total d'électeurs inscrits: 32.024.640,
- taux de participation : 58,81 %.

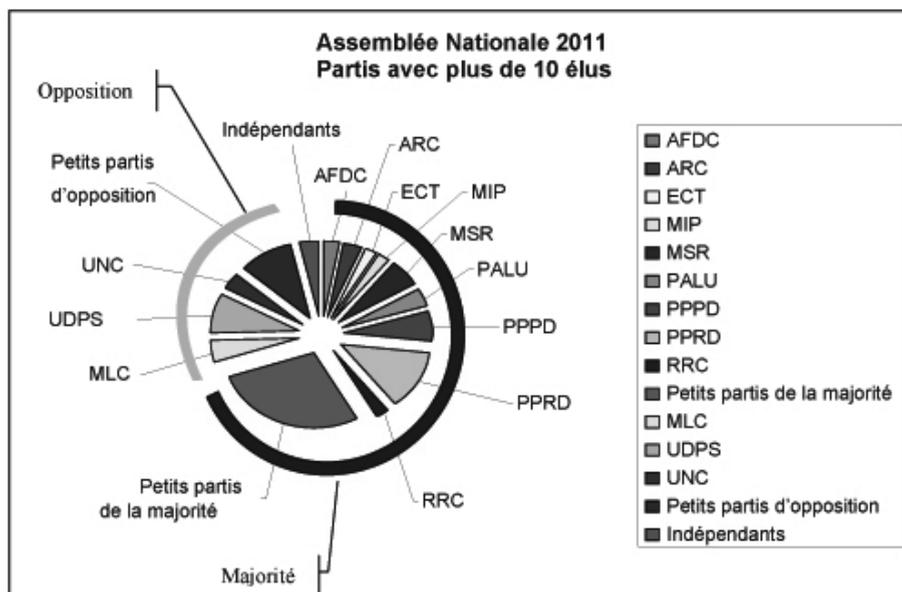
Élection présidentielle : nombre de voix obtenues

NOM DES CANDIDATS	VOIX OBTENUES	%
Andeka Djamba Jean	128.820	0,71
Bombole Intole Adam	126.623	0,70
Kabila Kabange Joseph	8.880.944	48,95
Kakese Malela François Nicéphore	92.737	0,51
Kamerhe Lwa-Kanyiginyi Vital	1.403. 372	7,74
Kashala Lukumuena Oscar	72.260	0,40
Kengo wa Dondo Léon	898.362	4,95
Mbusa Nyamwisi Antipas	311.787	1,72
Mobutu Nzanga Ngbangawe François Joseph	285.273	1,57
Mukendi Kamama Josué Alex	78.151	0,43
Tshisekedi wa Mulumba Étienne	5.864.775	32,33

Élections législatives : nombre de sièges obtenus²⁸
(partis politiques ayant obtenu plus de 5 sièges et indépendants)

NOMS DES PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE SIÈGES	NOMS DES PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE SIÈGES
PPRD	62	ECT	11
UDPS	42	RRC	11
PPPD	29	MIP	10
MSR	27	PDC	7
MLC	22	UDCO	7
PALU	19	RCD/K-ML	6
UNC	17	UNADEF	6
ARC	16	UNAFEC	6
AFDC	15	Indépendants	16

International Crisis Group a fait paraître le diagramme ci-dessous.²⁹



Il souligne notamment en commentaire que : « la tendance dominante en 2011 est la fragmentation du paysage politique (...). Sur les quarante-huit partis représentés à l'Assemblée nationale, la moitié n'ont

²⁸ Il s'agit de données partielles et non encore officielles, les élections devant être recommencées dans 7 circonscriptions où elles ont été annulées et les résultats n'étant officiels qu'après validation par le Cour suprême de justice qui doit encore statuer sur les recours déposés (plus de 500 pour les législatives).

²⁹ VIRCOULON, Th., LAGRANGE, M.-A., "RDC : le temps des enseignements", International Crisis Group, The African Peacebuilding Agenda, 9 février 2012.

qu'un seul élu et seuls onze partis ont plus de dix élus. » Ceux-ci totalisent 270 sièges, soit à peine un peu plus de la moitié des 500 sièges à pourvoir. Toutefois, il y a lieu de tenir compte du fait que plusieurs partis ont été créés peu avant les élections pour venir renforcer le parti dominant, comme nous l'avons dit supra. C'est ainsi que le Parti du Peuple pour la reconstruction et le développement (PPRD), le Parti du Peuple pour la paix et la démocratie (PPPD), le Rassemblement pour la reconstruction du Congo (RRC), l'Éveil de la conscience pour le travail et le développement (ECT), le Mouvement pour l'intégrité du peuple (MIP), la Nouvelle alliance des démocrates (NAD), soit au total 130 sièges, sont souvent présentés sous une seule rubrique. La « mouvance présidentielle » (PPRD, partis 'associés' et partis alliés) obtient la majorité absolue, soit 341 sièges. La nouvelle Assemblée nationale va changer de visage: la dominance présidentielle se renforce et l'opposition change de main. La force principale de cette dernière n'est plus le Mouvement de libération du Congo (MLC), qui perd 42 sièges, mais l'UDPS – qui, pour rappel avait boycotté les élections en 2006. Il faudra cependant tenir compte de l'attitude des élus de l'UDPS: le mot d'ordre sera-t-il de participer à l'Assemblée ou de la boycotter, et dans ce dernier cas sera-t-il suivi ?

Un autre constat de l'International Crisis Group est le caractère 'ethno-provincial' du scrutin. Seul le PPRD a des élus dans les onze provinces ; quatre partis (l'UDPS, le PPPD, le Mouvement social pour le renouveau (MSR) et le Parti lumumbiste unifié (PALU) ont des élus dans plus de six provinces. Et tous ces partis ont une assise provinciale importante: le Katanga pour le PPRD, le PPPD, l'ECT, l'Union pour le développement du Congo (UDCO), l'Union nationale des démocrates fédéralistes (UNADEF) et l'Union nationale des fédéralistes du Congo (UNAFEC) ; la Province orientale pour le Mouvement social pour le renouveau (MSR), l'Alliance des forces démocratiques du Congo (AFDC), le RRC, et le MIP ; l'Équateur pour le MLC et le Parti démocrate-chrétien (PDC) ; le Bandundu pour l'Alliance pour le renouveau (ARC) et le PALU ; les deux Kasaï pour l'UDPS ; le Nord-Kivu pour le Rassemblement congolais pour la démocratie/Kisangani-Mouvement de libération (RCD/K-ML) ; le Sud-Kivu pour l'Union pour la nation congolaise (UNC).

7. DES LENDEMAINS ALARMANTS, UN SCRUTIN CONTESTÉ

L'expression qui est devenue un lieu commun à propos des élections du 28 novembre 2011 est le manque de crédibilité. Au point que plusieurs voix s'élevèrent pour en demander l'annulation, dont celles de Vital Kamerhe comme de plusieurs candidats députés, neuf sénateurs, la mission nationale d'observation des élections, des ONG congolaises... D'autres demandent la révision des résultats ou, comme la Conférence épiscopale nationale du Congo

(CENCO), d'en revenir impérativement à la vérité des urnes et, comme le Cardinal Monsengwo qui, sur base des observations de celle-ci, estime que les résultats annoncés par la CÉNI ne sont pas conformes à la vérité et à la justice et demande donc aux contestataires d'introduire des recours.

À peine cinq jours après les élections, l'émission et la réception de SMS furent suspendues dans tout le pays. La justification avancée par le ministre de l'Intérieur était une diffusion massive de menaces de mort et d'appels à la violence. Il se fait qu'à ce moment circulait, via ce moyen de communication, l'annonce de la victoire d'Étienne Tshisekedi.

Certes, de nombreux témoins des partis politiques furent présents lors des différentes étapes du vote et de la compilation des résultats, mais la plupart d'entre eux manquaient d'expérience, et des actes d'intimidation à leur égard ont été observés dans certaines régions du pays. Au centre de compilation de la Fikin (Kinshasa), alors que durant la journée, en dépit du chaos environnant, le climat était calme, à la tombée de la nuit des militaires et des policiers envahissant le site avaient l'allure de réels Rambos.

Dans ce même centre de compilation de la Fikin, un agent électoral déclare : « Vous voyez, moi, j'ai fait des études universitaires en statistiques, je suis conscient des différentes étapes de la compilation des résultats, mais vous voyez dans quel chaos nous travaillons et je suis conscient de faire un mauvais travail ».³⁰

Plusieurs rapports de missions électorales furent très éclairants sur la façon dont se déroulèrent le scrutin et les opérations de comptage des voix. Les rapports des missions électorales : Mission électorale européenne (MOE EU) ; Mission du conseil des organisations non gouvernementales de la Communauté de développement d'Afrique australe (CONG-SADC) ; Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) ; Human Rights Watch ; International Crisis Group et enfin le Centre Carter firent état de tout ou d'une partie des faits relatés plus haut. Les rapports qui portent également sur la compilation des résultats formulèrent des critiques particulièrement sévères sur la façon dont elle fut menée. Le rapport de l'Union européenne et ceux du Centre Carter eurent incontestablement le plus d'impact ; ils furent abondamment cités dans la presse et commentés.

Le rapport de l'Union européenne (UE)³¹, outre les constats qui ont été évoqués plus haut, fait état, entre autres, des déficiences suivantes : goulets d'étranglement dus aux problèmes logistiques mais aussi au choix des fournisseurs, au calendrier électoral trop serré, au manque de moyens humains et de moyens de transport ainsi que de carburant pour l'acheminement du matériel ; fortes critiques de la composition politisée de la CÉNI ; ab-

³⁰ Propos recueillis par Hélène Helbig de Balzac.

³¹ La mission de l'Union européenne se composait de 147 observateurs. Fut mis en place un dispositif de 71 équipes d'observation réparties dans toutes les provinces du territoire congolais (Union européenne, Mission d'observation européenne, République démocratique du Congo 2011, Kinshasa, le 1er décembre 2011.)

sence de consensus sur le fichier électoral biométrique ; retard dans la publication des listes d'électeurs et de leur affichage dans les bureaux de vote, ainsi que de la cartographie électorale ; communication déficiente entre la CÉNI et les acteurs du processus électoral ; sécurisation insuffisante du matériel électoral ; absence du mécanisme de contrôle prévu par la loi ...

Le Centre Carter³² a publié jusqu'à présent trois documents relatifs à ses observations sur les élections. De l'ensemble de ces documents, il ressort, outre les points abordés précédemment, que la presse n'a pas été traitée de façon impartiale, que la liberté d'expression n'a pas toujours été respectée et que les divers partis n'ont pas reçu un accès équitable aux médias. À propos de la compilation des résultats, si les opérations se sont parfois correctement déroulées, dans d'autres cas des irrégularités importantes se sont produites. Le fait que l'accès des observateurs aux centres de compilation ait été entravé et n'ait pas été autorisé au centre national à Kinshasa a aggravé ces anomalies. Le dernier document apporte les précisions suivantes : la gestion chaotique de plusieurs centres de compilation a entraîné la perte de plus de 3.500 plis (dont 2.000 provenant de Kinshasa) qui contenaient les informations des résultats recueillis dans les bureaux de vote. Dans quatre circonscriptions du Katanga, le nombre de voix de 99 à 100 % en faveur de Kabila (avec un taux de compilation de près de 100 %) et dans dix autres circonscriptions de 95 %, a été estimé des plus douteux. Le fait que tant les agents de la CÉNI que les magistrats de la Cour suprême de justice aient accepté ces résultats sans en vérifier l'exactitude a eu pour conséquence leur manque de crédibilité. De plus la demande d'annulation des résultats de sept CLCR témoigne de l'importance des problèmes de gestion et de la désorganisation qui ont affecté le déroulement des opérations de compilation. Pour les législatives, la non- publication des résultats par bureau de vote a érodé la transparence dans la transmission des résultats. À ceci s'ajoute encore le constat selon lequel environ 3,2 millions de votants sur un total de 18 millions ont été enregistrés sur les listes de dérogation.

De nombreuses voix se sont élevées sur la scène internationale pour, d'une part, regretter des irrégularités constatées et, d'autre part, saluer « la participation exemplaire du peuple congolais au suffrage », ce qu'a en particulier souligné le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders (voir ci-après). La MONUSCO, les États-Unis, par la voix d'Hillary Clinton,

³² La mission d'observation du Centre Carter a été déployée en RDC du 17 août 2011 jusqu'à la mi-décembre et est retournée à Kinshasa en janvier 2012 pour assister à la finalisation de la compilation des élections législatives et l'annonce des résultats. La mission était composée de 70 observateurs de 27 nationalités. Le Centre a observé la préparation des élections, l'enregistrement des candidats, la campagne électorale, le scrutin et la compilation des résultats. Le jour du vote, les observateurs du Centre ont visité quelque 300 bureaux de vote à travers les 10 provinces et dans la ville de Kinshasa. (Les trois documents publiés jusqu'à présent par le Centre Carter sont : *The Carter Center News*, la Déclaration préliminaire post-élection, non datée ; *The Carter Center News*, 10 décembre 2011 ; *The Carter Center News*, 23 février 2012).

l'Union européenne, et la Belgique notamment, se sont adressés aux autorités congolaises pour qu'elles tirent les enseignements de ce scrutin et veillent à l'avenir à prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les violences et d'organiser les élections de façon transparente. Catherine Ashton, au nom de l'Union européenne, s'est déclarée préoccupée « quant aux déficiences sérieuses et l'absence de transparence dans la compilation et la publication des résultats (...) affectant la confiance dans le processus électoral » ; elle va jusqu'à annoncer que « L'UE réévaluera son soutien aux prochaines étapes du processus démocratique congolais. »³³ Le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders, dans un communiqué de presse, tint à déclarer : « la Belgique n'a cessé d'appeler les institutions responsables à tout entreprendre pour rendre le processus électoral transparent afin que les résultats soient crédibles. Je regrette que la Cour Suprême de Justice n'ait pas usé de ses prérogatives pour un examen plus approfondi, critique et indépendant des résultats. Je regrette une fois de plus que de trop nombreuses déficiences et irrégularités aient dû être constatées lors de la collecte et la compilation des résultats. Bien que ces déficiences ne paraissent pas de nature à remettre en cause l'ordre des résultats, elles affectent malheureusement l'intégrité du scrutin. »³⁴

Le résultat final de la stratégie utilisée par la mouvance présidentielle fut donc sa victoire tant au niveau présidentiel que législatif, mais cette victoire fut acquise à travers un déroulement chaotique des opérations électorales et des fraudes multiples, des faits qui portèrent gravement préjudice à la crédibilité de la CÉNI et ruinèrent dans une large mesure celle du scrutin.

8. VERS LA NOUVELLE LÉGISLATURE

Bien que la légitimité des élus leur soit, tout au moins en partie, déniée étant donné la contestation de la crédibilité des deux scrutins, les institutions qui en résultent se sont mises progressivement en place.

Le 20 décembre, le président Joseph Kabila Kabange prêtait serment devant les hauts magistrats de la République lors d'une cérémonie à la Cité de l'Union africaine à Kinshasa. Cérémonie qui illustre le climat international du moment puisque aucun des chefs d'État invités n'était présent à l'exception du président du Zimbabwe Robert Mugabe. Les absents s'étaient fait représenter par des membres de leur gouvernement ou par leurs ambassadeurs à Kinshasa, comme ce fut le cas pour le ministre belge des Affaires étrangères (la République centrafricaine était représentée par le président de l'Assemblée nationale). « L'isolement diplomatique » dans laquelle se déroula la cérémonie fut relevé par de nombreux médias.

³³ UNION EUROPÉENNE, Déclaration de la Haute Représentante de l'UE au nom de l'UE sur les résultats définitifs des élections présidentielles en RDC et la poursuite du processus électoral en cours, 1891/11, Presse 518, Bruxelles, 20 décembre 2011.

³⁴ REYNDERS, D., Communiqué de presse – Réaction de la Belgique à la proclamation des résultats définitifs des élections présidentielles en RDC, 17 décembre 2011.

Dans le discours que prononça le président Joseph Kabila, après l'hommage rendu au peuple congolais pour sa maturité politique et les remerciements d'usage dont « la palme revient, comme il se doit, à la Commission électorale Nationale Indépendante », il déclara que ses déplacements à travers le pays lui avaient permis de prendre la mesure de la « forte demande sociale ». Son projet de société intitulé « La Révolution de la Modernité » vise dès lors à « faire de la République Démocratique du Congo, un pool d'intelligence et de savoir-faire, un vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale, une terre de paix et de mieux-être, une puissance régionale au cœur de l'Afrique, l'objectif ultime étant l'émergence de notre pays. »³⁵

Tshisekedi, qui s'était autoproclamé président avant même que ne paraissent officiellement les résultats de l'élection présidentielle, prêta serment dans son domicile de Limete le 23 décembre 2011 en présence de quelques partisans et membres de l'opposition. La cérémonie devait avoir lieu au Stade des Martyrs, mais la police en bloqua l'accès et dispersa quelques centaines de Congolais qui, bravant l'interdiction de manifester, s'étaient rassemblés dans le quartier de Limete ainsi qu'aux alentours du stade.³⁶

Il faudra attendre l'année 2012 pour que s'installent progressivement les autres institutions issues des élections. La première session extraordinaire de l'Assemblée nationale a eu lieu le 16 février alors que 72 sièges font l'objet de recours devant la Cour suprême de justice. Suivront les étapes destinées à la formation d'un gouvernement. Reste bien entendu à organiser les élections provinciales dont dépend l'élection au second degré des sénateurs, pour que toutes les institutions nationales issues des élections 2011-2012 soient mises en place. Or selon le calendrier électoral publié, il était prévu que le dépôt et le traitement des candidatures à la députation provinciale aient lieu du 18 octobre au 21 novembre 2011, la liste définitive des candidats devant être publiée le 2 décembre 2011. Il n'en fut rien. À quand donc l'organisation de ce scrutin ?

Que réservera cette nouvelle législature aux citoyens congolais ? Bien des questions se posent. Le président Joseph Kabila annonçait dans son discours d'investiture « la continuité de l'œuvre grandiose commencée à (son) initiative ». Mais la question est : en quoi et pour qui cette œuvre fut-elle grandiose ? Au moins une grande partie de l'électorat congolais qui a voté pour l'opposition doute d'un changement possible. Celle-ci pourra-t-elle faire entendre sa voix ? Quelle sera la nature de l'État congolais et, en particulier, le sort de la décentralisation à propos de laquelle le président Joseph Kabila est resté silencieux dans son discours d'investiture ? L'État congolais parviendra-t-il à retrouver sa crédibilité, largement érodée par la fâcheuse opération dont se sont déroulées les opérations électorales ?

³⁵ Discours d'investiture du président Joseph Kabila Kabange, *KongoTimes*, 20 décembre 2011.

³⁶ *Jeune Afrique*, 23 décembre 2011.

Dès à présent, la Banque mondiale, par la voix de son président Robert Zoellick, a annoncé qu'elle suspendait son aide budgétaire à la RDC étant donné l'absence de contre-pouvoir et l'insuffisance des contrôles démocratiques dans le pays.³⁷ Le Fonds monétaire international (FMI) est sur la même longueur d'ondes ; la quatrième revue du deuxième programme économique du gouvernement a été conditionnée par le dénouement du processus électoral. Lors de son séjour en Afrique (la RDC ne figurant pas à son agenda), Christine Lagarde, directrice générale du FMI, a déclaré : « Nous sommes très soucieux de voir être respecté l'État de droit (...). La quatrième revue dépendra de l'ensemble de la situation politique et en particulier bien entendu de la situation électorale et post-électorale ». ³⁸ Combien de temps les partenaires extérieurs de la RDC, ainsi mis en garde par la désorganisation ayant caractérisé la conduite du processus électoral, donneront-ils au nouveau gouvernement avant de juger de ses orientations par rapport aux principes de gouvernance démocratique et de respect des droits humains qu'ils défendent ?

Quant à la classe politique qui accède au pouvoir, sera-t-elle capable d'affronter les énormes défis qui l'attendent ? Les élus qui ont une longue pratique du pouvoir politique seront contraints dans un premier temps d'essayer de redorer leur blason, terni par la façon dont ils ont exercé ce pouvoir et les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées. Cela les amènera-t-il à mieux répondre qu'auparavant aux aspirations de la population, ou cela les conduira-t-il à se retrancher derrière des propos démagogiques et la recherche de boucs émissaires ? Ceux pour qui le travail parlementaire ou la fonction exécutive sont une première expérience devront en acquérir les connaissances et les procédures. Apporteront-ils des changements dans les modalités d'exercice du pouvoir ou adopteront-ils des comportements mimétiques menant au statu quo ? La Société civile, souvent appelée à la rescousse pour jouer le rôle de contre-pouvoir, sera-t-elle à même d'assumer le rôle en question ou se réfugiera-t-elle dans des attitudes d'autocensure ?

Enfin, comment la sécurité pourra-t-elle être rétablie sur l'ensemble du territoire congolais ? Jusqu'à présent aucune solution effective n'a pu être trouvée à ce problème pourtant fondamental pour l'avenir de la République. Quelle importance les nouvelles autorités lui accorderont-elles et quels moyens y consacreront-elles ?

Autant de questions auxquelles, au stade actuel de la mise en œuvre des institutions de la deuxième législature de la Troisième République, il serait présomptueux de vouloir avancer des réponses.

Bruxelles, 29 mars 2012

³⁷ *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 14 février 2012.

³⁸ DIGITALCONGO.NET, 30 décembre 2011.